



MBC TOUR 2019 – Règlement du tournoi

23 et 24 février 2019

Gymnase Françoise Spinosi

N° autorisation : 1803057

Juge-Arbitre : Rémy LANDRI

Article 1. La compétition est régie par le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD.

Article 2. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD, c'est-à-dire en possession de sa licence pour la saison en cours l'autorisant à jouer en compétition.

Article 3. Le tournoi est placé sous l'autorité du Juge-Arbitre responsable du tournoi, Rémy Landri. Il prend toutes les décisions finales concernant une requête émise par un joueur. Il tranche tout différend entre joueurs, corps arbitral, et organisateurs sur les règles et les règlements. Ses décisions sont sans appel.

Article 4. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs de N2 à NC. Chaque joueur a la possibilité de s'inscrire sur un tableau par jour de compétition (Simple ou Mixte le samedi, Double le dimanche).

Article 5. En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs mineurs doivent être accompagnés d'au moins un représentant majeur connu du Juge-Arbitre et présent dans le gymnase jusqu'au départ effectif du mineur.

Article 6. Pour chaque série et discipline, les joueurs seront placés dans la série correspondant à leur CPPH (Classement Par Point Hebdomadaire) publié au jeudi 14/02/2019. Le tirage au sort aura lieu le lundi 18/02/2019.

Article 7. Le nombre de places est limité. En cas de dépassement une liste d'attente sera constituée. Priorité sera donnée à l'ordre d'arrivée de la fiche d'inscription accompagnée du règlement.

Article 8. Tous les tableaux se joueront en poules, et si possible avec 2 sortants.

Article 9. Dans chaque tableau les vainqueurs et finalistes seront récompensés.

Article 10. La date limite d'inscription est le vendredi 15/02/2019.

Article 11. Les droits d'inscription sont de 18€ pour un tableau et de 20€ pour deux tableaux.

Article 12. Les inscriptions et règlement se feront via le site <https://www.score-center.fr>
L'organisateur se réserve le droit de refuser toute inscription afin de favoriser le bon déroulement du tournoi. Aucune inscription ne sera prise par téléphone. D'autre part, toute annulation avant la date limite devra être faite par écrit. Sans cette notification, les droits d'inscription ne seront pas remboursés.

Article 13. Les joueurs peuvent s'inscrire au choix dans un tableau, sans assurance de se voir attribuer un

partenaire. Si tel est le cas, le joueur sera remboursé de ses droits d'inscription.

Article 14. L'organisateur se réserve le droit de modifier, regrouper ou annuler les tableaux en fonction du nombre d'inscrits, dans l'intérêt du tournoi et en accord avec le Juge-Arbitre.

Article 15. L'ordre des matches respectera, dans la mesure du possible, l'échéancier annoncé. Cependant les horaires et l'ordre des matches sont donnés à titre indicatif, et peuvent être modifiés à tout moment par l'organisateur, dans l'intérêt du tournoi et en accord avec le Juge-Arbitre. Au niveau des phases finales, il est possible que les horaires ne soient plus respectés.

Article 16. Tous les matches se feront en auto-arbitrage. En cas de litige, le Juge-Arbitre désignera un arbitre (ou faisant office) pour arbitrer le match.

Article 17. Un volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est « let » au service une fois, et « faute » sinon. Tout volant touchant une autre structure du gymnase est « faute » au service comme en jeu.

Article 18. Seuls auront accès aux terrains les joueurs appelés, leurs coaches (2 maximum), les organisateurs et le corps arbitral.

Article 19. Les volants sont à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant officiel de la compétition est le FORZA S-6000. La vente de volants sera assurée dans la salle.

Article 20. Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur est exigée sur le terrain.

Article 21. Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous les accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match sans l'accord du Juge-Arbitre.

Article 22. Les joueurs sont autorisés à laisser leurs raquettes à la pause à 11 sur le terrain, comme moyen mnémotechnique du côté à servir et à recevoir.

Article 23. Tout joueur doit être présent dans la salle au minimum 60 minutes avant l'heure prévue de son match.

Article 24. Les joueurs disposent de 5 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre (test des volants compris). Passé ce délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain risque une disqualification par le Juge-Arbitre, et ce quel que soit le stade de la compétition.

Article 25. Le temps de repos minimum entre 2 matches est de 20 minutes.

Article 26. Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, incident ou accident à l'intérieur ou aux abords du gymnase.

Article 27. Tout participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera dans les 5 jours après la compétition, les pièces justificatives à la Ligue Occitanie (par mail ligue@badocc.org, ou par courrier Ligue Occitanie de Badminton, 7 rue André Citroën, 31130 Balma).

Article 28. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas tout ou partie de ce règlement.

